

Le gouvernement du Canada travaille fort pour protéger les populations de requins, y compris celle du requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord.

Voici un calendrier des mesures prises :

2019



Juin

Modification de la *Loi sur les pêches* pour interdire la pratique du découpage des ailerons de requins et l'importation/exportation d'ailerons de requins qui ne sont pas naturellement attachés au corps des requins.



Août

Soutien à l'inscription à l'annexe II de la CITES du requin-taupe bleu comme espèce dont tout commerce international doit être étroitement surveillé.

2020



Avril

Interdiction (sur le plan national) de conserver le requin-taupe bleu dans les pêcheries de l'Atlantique.



Octobre

Proposition à la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) d'interdire complètement toute conservation du requin-taupe bleu.

